

DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES A FACULTE JEAN MONNET

Ces dispositions sont conformes à la charte des examens de l'Université Paris-Sud en vigueur

Accès au texte intégral: <http://www.u-psud.fr/resources/formations/MCC/CharteDesExamens.pdf?download=true>

Admission à composer :

Un étudiant dans l'incapacité de prouver son identité et sa qualité est interdit de se présenter à l'épreuve. Cette preuve est rapportée par la présentation de sa carte d'étudiant de l'Université Paris-Sud en cours de validité.

A titre dérogatoire et exceptionnel, le candidat pourra présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie. Dans ce cas il devra fournir au service de la scolarité dans les 72 heures ouvrées après l'épreuve sa carte d'étudiant ou une copie du formulaire de renouvellement dont quitus des frais payés et sa pièce d'identité. Au-delà de ce délai, l'étudiant sera réputé défaillant.

Placement des candidats :

Les surveillants sont habilités à décider de manière discrétionnaire du placement de chaque candidat dans la salle, y compris en cours d'épreuve. Les candidats ont pour obligation de suivre toute consigne en ce sens.

Tenue vestimentaire et accessoires :

Tout vêtement ou accessoire cachant l'identité d'un candidat est strictement interdit.

Il est déconseillé de porter des accessoires susceptibles de dissimuler un appareil de communication et qui masquent notamment les oreilles. A défaut, un surveillant quelconque procédera à une vérification sur place. Les montres et tous autres accessoires connectés sont interdits et suivent le régime prévu infra.

Arrivée tardive :

Les horaires effectifs de début et de fin d'épreuve sont indiqués par le responsable de salle.

Aucun délai supplémentaire de composition n'est accordé au candidat retardataire.

En cas de grève de transport ou graves intempéries, l'enseignant responsable a la possibilité de retarder le début de l'épreuve. L'accès de la salle d'examen est **définitivement interdit après trente minutes à compter de la distribution des sujets.**

Matériel et documents autorisés :

Le candidat ne conserve avec lui que sa carte d'étudiant et le nécessaire pour écrire. L'usage des surligneurs est prohibé lors des épreuves à QCM.

Toutes les autres fournitures et équipements (sac, livre, cahier, cours, téléphone éteint...) sont déposés dans les allées. Tout candidat restant en possession d'un appareil électronique quelconque sera suspecté de fraude. Seul l'usage des documents expressément et préalablement prévus par l'enseignant responsable et rappelés sur le sujet, est autorisé. Ils doivent être exempts de toute annotation ou autre marque, y compris en cas d'emprunt à la bibliothèque.

Un dictionnaire de poche (format maximum : 18 x 12 cm) est toléré uniquement pour les étudiants internationaux reçus dans le cadre d'une convention de mobilité internationale.

Sortie des candidats :

Toute sortie est définitive et est interdite durant les 30 premières minutes de l'épreuve.

Les sorties temporaires ne sont autorisées que sur prescription médicale dûment constatée et présentée au surveillant.

À la fin de l'épreuve annoncée par le responsable de salle, chaque candidat cesse d'écrire et rend son travail en respectant les consignes.

Comportements répréhensibles :

Le candidat dont le comportement trouble le déroulement de l'épreuve sera expulsé.

Le candidat suspecté de fraude se voit confisquer les éléments matériels et doit produire une pièce d'identité. Il continue à composer, mais l'enseignant responsable rédige un procès-verbal avec l'aide des surveillants. La section disciplinaire de l'Université Paris-Sud sera ainsi saisie et pourra prononcer une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.